Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20261002-2026112-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 02/10/2026

L'an 2026 et le 2 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 25/09/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h57), COWET Vincent, GERNO Anthony, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, SARAZIN Claude

ABSENT(S) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : ANDRE Mathieu à MME HERVOT Noëmie, GILLES Emmanuel à M GERNO Anthony
Absent(s) : M. RENIMEL Pascal
Secrétaire de Séance : Mickaëlle PIEL

6. 2026-112_AMENAGEMENT VOIE VERTE - RD 773 - SECTION GIRATOIRE DES CHENES A RACCORDEMENT DEVIATION VAL CORIC _ ACQUISITIONS PARCELLES

Dans le cadre du projet de liaison douce reliant Guer Centre à la cité scolaire de Bellevue, différentes sections sont à l'étude, notamment la section comprise entre le giratoire des Chênes et le raccordement du contournement du Val Coric (ancienne aire de pique-nique).

A ce titre le bureau d'étude TECAM de Fougères a été retenu pour assurer la Maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de ce tronçon.

Lors des études, différentes hypothèses ont été étudiées et l'une d'elles, impliquant des acquisitions foncières et offrant le maximum de sécurité, a été retenue.

Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des propriétaires, aboutissant à la ventilation suivantes :

Le secrétaire de séance

Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20261002-2026112-DE

N° Parcelle	Superficie approximative de l'acquisition	Tarif m²	Coût estimatif	Propriétaires	Date Accord
YN.80	200 m²			M FOULON Emile	Pas d'accord
YN.81	165 m²	2.50 €/m²	412.50 €	Mme OLERON Christelle	2 Août 2026
YN.82	135 m²	2.50 €/m²	337.50 €	M HAMON Jean-Yves	2 Août 2026
YN.84	510 m²	2.50 €/m²	1275.00 €	Mme TREBERT TOLLE Anne	4 Mai 2026
YN.455	205 m²	20.00 €/m²	4100.00 €	M BOUBEL Michel	3 Août 2026
TOTAL			**6125.00 €**		

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- L'acquisition des dites parcelles comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- De désigner Maître SABOT, notaire à Guer, afin d'établir les actes correspondants,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération,
- De solliciter toutes les subventions possibles.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ